



# parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur



@Parcoursup\_info



@Parcoursupinfo



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

## 3 ETAPES

1 - DECOUVERTE DES FORMATIONS

2- FORMULER SES VŒUX ET FINALISER SON DOSSIER

3- RECEVOIR DES RÉPONSES ET DÉCIDER

# DES INFORMATIONS POUR CONSTRUIRE SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

Depuis le 20 décembre

## Le site d'information Parcoursup.fr :

- > **pour s'informer sur le déroulement de chaque étape de la procédure**
- > **pour consulter les formations disponibles** via un moteur de recherche amélioré permettant d'accéder à **plus de 14 000 formations**
  - **L'essentiel des formations sont désormais disponibles sur Parcoursup (BTS, IUT, Licences, écoles, IFSI, EFTS ...)** et y compris des formations en apprentissage
  - **Parmi les nouvelles formations cette année :**
    - Les IFSI : instituts de Formation en Soins Infirmiers
    - Les EFTS : Etablissements de Formation au Travail social

Certaines formations sont encore, pour cette année, **hors Parcoursup** : université Paris Dauphine, sciences Po Paris et IEP, certaines écoles de commerce et d'ingénieur, etc.

> Contacter directement ces établissements et vérifier les modalités d'admission

---

# CHOISIR UNE FORMATION SUPÉRIEURE

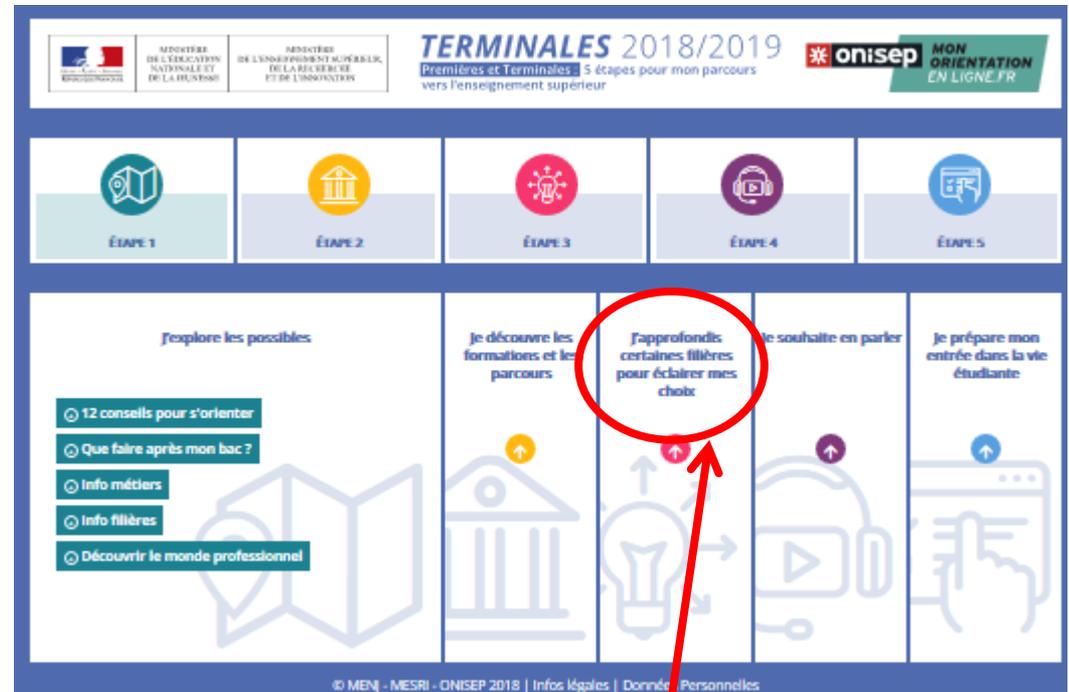
---

- > **Quelles motivations, quels intérêts, quels projets?**
  - > Disciplines d'enseignement, domaine professionnel
  - > Formation théorique ou professionnalisante, programmes, durée des études...
  - > Lieu, rythme, statut
  - > Poursuites d'études, débouchés
  
- > **Est ce réalisable ?**
  - > Modalités d'admission, sélection
  - > Coût, logement, éloignement géographique...

# TERMINALES2018-2019.FR

## Un site dédié à l'orientation

- > Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur
- > Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues
- > Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle
- > Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées (STAPS, Droit, Psychologie, PACES...) et les opportunités des filières d'avenir
- > Échanger par chat, mail ou téléphone avec des conseillers



J'approfondis

Par exemple,  
pour vérifier  
son projet:

Lycéens, accédez au module  
de découverte du droit sur :



### Le droit la fac et moi

À quoi ressemblent les études juridiques ? Quel profil faut-il avoir ? Est-ce vraiment réservé aux meilleurs élèves ? Faut-il faire de longues études ? Trouvez toutes les réponses à vos questions sur [univ-droit](#).

### Quels débouchés en droit ?

Droit de la famille, droit pénal, droit du travail, droit international et européen... Les différentes facettes du droit, riches et variées, permettent d'exercer de nombreuses professions : juge, notaire, avocat, juriste d'entreprise, commissaire priseur ou encore directeur général des services. Retrouvez sur [univ-droit](#) des fiches métiers qui vous présenteront toutes les informations utiles : formation, missions, salaires mais aussi des témoignages vidéo.

### Les attendus : explication de texte

"Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur." Comment être certain de posséder ces compétences ? Que signifie vraiment "Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel", "disposer de connaissances linguistiques" implique-t-il de savoir parler couramment anglais ? Pour mieux comprendre les attendus en droit, rendez-vous sur [univ-droit](#).

### Auto-évaluation : pour quoi faire ?

Pour vous permettre de vous situer par rapport aux attendus des études de droit, un questionnaire d'auto-évaluation a été conçu par les facultés de droit. Est-ce obligatoire ? Qui aura accès à mes réponses ? Toutes les précisions sont disponibles sur [univ-droit](#).



# ↳ S'informer et découvrir les formations

**20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER**

Découverte  
des formations

**22 JANVIER - 14 MARS INCLUS**

Inscription et  
formulation des vœux

**15 MARS - 3 AVRIL INCLUS**

Confirmation  
des vœux

**15 MAI - 19 JUILLET**

Phase  
d'admission

## Je m'informe et je consulte l'offre de formation



Je m'informe sur les filières, les  
formations et leurs débouchés sur  
[Terminales2018-2019.fr](http://Terminales2018-2019.fr)

[Visiter le site](#)



Je parle de mon projet  
d'orientation avec mon professeur  
principal et je participe aux salons  
étudiants dans ma région



Je consulte l'offre de formation  
complète sur **Parcoursup**

Près de 14 000 formations avec l'organisation  
des enseignements, les attendus et les  
critères d'examen des dossiers

[Q Chercher une formation](#)

# ↳ S'informer et découvrir les formations

**INFO FLASH :** Certaines formations sont en train de terminer leur paramétrage. Elles seront rendues visibles progressivement très prochainement

## Université de Nantes - Nantes (44)

Licence - Sciences - technologies - santé / PACES - Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sage-femmes) - PACES (première année commune aux études de santé) PACES (première année commune aux études de santé)

Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite / Débouchés	Contexte et chiffres	Frais	Coordonnées
	 <b>Attendus et programme</b>			 <b>Nombre de places/ nombre de demandes</b>		
<b>Langues et option</b>						
Langue vivante 1 : Anglais						
Langue vivante 2 : Pas de LV2						
Niveau de français requis pour s'inscrire à la formation : C1						
<b>Porte ouvertes</b>						
A Nantes : le 02 mars 2019						
A La Roche s/Yon et à Saint Nazaire : le 09 mars 2019						

# ↳ S'informer et découvrir les formations



Accueil

Découvrir

**Approfondir**

Les fiches profil par filière

Connaître le taux de réussite en 1ère année

Réussir sa licence

Vidéos sur les filières

Venir

S'inscrire

## Du lycée à l'université : Les fiches profil par filière

Choisissez la filière de votre choix et accéder ensuite à l'ensemble des ressources dédiées aux lycéens. Parmi elles, vous pourrez consulter les Fiches Profil qui présentent de manière synthétique la 1ère année de chaque filière, les attendus, les taux de réussite par filière et un ensemble de ressources pour s'orienter (publications du SUIO, vidéos).

**Arts, lettres, langues**

**Licences**

# ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

---

22 janvier > 14 mars > 3 avril 2019

*Après le 14 mars, il ne sera plus possible de faire de vœux mais vous aurez jusqu'au 3 avril pour finaliser vos dossiers et confirmer vos vœux.*

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

**Attendus, critères généraux d'examen des vœux, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation...  
ces données sont essentielles**



- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix
- ➔ à discuter avec les professeurs et les psychologues de l'Education nationale

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION

Nouveauté  
2019

- > Pour les élèves en situation de handicap, des ressources nouvelles pour accompagner les élèves et leurs familles :
- > Le site est désormais « accessible » à tous
- > chaque formation dispose d'un référent handicap pour échanger avec les candidats et améliorer l'information donnée aux lycéens et à leurs familles
- > le lycéen peut s'il le souhaite renseigner une fiche de liaison pour préciser les accompagnements dont il a bénéficié pendant son parcours. Cette fiche, qui n'est pas obligatoire, est un moyen de faciliter son accueil à la rentrée.
- > A qui est destinée cette fiche ? Elle est transmise à la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) placées auprès du recteur ; elle peut être transmise par le candidat au référent handicap de la formation qu'il aura acceptée au moment de l'inscription administrative. Elle n'est donc pas connue des commissions chargées d'examiner les vœux.

# UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveauté  
2019

**Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'il souhaite porter à la connaissance des commissions qui vont étudier les dossiers :**

- > expérience d'encadrement ou d'animation
- > engagement civique, associatif
- > expériences professionnelles ou stages
- > pratiques sportives et culturelles

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

- > **Des vœux motivés** : en quelques lignes les lycéens expliquent ce qui motive chacun de leurs vœux.
- > **Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée, sans autocensure, ni stratégie ;
- > Pour demander des **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles, IFSI, EFTS...) et **non sélectives** (licences, PACES)
- > **Jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut étudiant**
- > **Jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage**
- > **Pas de secteur géographique pour les formations sélectives.**
- > **Des Licences non sélective sectorisée**: Le secteur géographique (généralement l'académie) s'applique **quand des formations non sélectives sont très demandées** et ne peuvent accueillir tous les candidats ayant fait une demande un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique est fixé par le recteur.

# FORMULER DES VŒUX MOTIVÉS

Du 22 janvier  
au 14 mars  
inclus

Pour élargir les possibilités, les lycéens peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations :

- > Un vœu multiple permet de **choisir un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**. Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement donné.
- > Les types de formations concernées :
  - BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, écoles, EFTS** regroupés à l'échelle nationale
  - PACES Ile-de-France, IFSI et quelques licences** regroupés à l'échelle régionale ou académique
- > Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- > **Les lycéens peuvent faire jusqu'à 20 sous-vœux** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles, PACES Ile-de-France, IFSI, EFTS pour lesquels le nombre de sous-vœux n'est pas limité ; ils ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.)

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

## Ex: Les CPGE

- > elles sont **regroupées par voie à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie MPSI – Mathématiques, Physiques et Sciences de l'Ingénieur)
- > **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- > La demande de la même formation **avec ou sans hébergement en internat** compte pour un seul sous-vœu
- > Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

**Exemple : Chloé demande la CPGE « MPSI » dans les établissements suivants**

**Lycée A à Nantes sans internat**

**Lycée B à Nantes sans internat**

**Lycée C à Rennes avec internat et sans internat**

→ Dans le décompte total de Chloé, ses demandes en CPGE « MPSI » comptent pour 1 vœu et 3 sous-vœux quelle que soit leur localisation.

# FOCUS SUR LES VŒUX MULTIPLES

## Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et de commerce :

- > Elles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un **concours commun**
- > Le lycéen qui demande ce type d'école formule un **vœu multiple**
- > Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- > Le nombre de sous-vœux n'est pas limité

- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles regroupées compte pour un vœu
- Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisé

# CESURE : MODE D'EMPLOI

- > **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)
  - > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
  - > la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
  - > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
  - > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
  - > la césure **n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

## Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

---

# QUESTIONNAIRES DROIT & SCIENCES :

## ESTIMER SES CHANCES DE RÉUSSIR EN LICENCE

---

### Des questionnaires d'auto-évaluation pour aider les lycéens dans leur réflexion :

- > **Des outils informatifs et pédagogiques** : aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la formation demandée.
- > **Des questionnaires qui ne concernent que certaines formations** : Licence de Droit, STAPS ou l'une des 14 mentions de Licences scientifiques, que la licence fasse ou non partie d'un portail
- > **Des questionnaires obligatoires mais dont les résultats restent confidentiels** : c'est une condition de recevabilité du dossier mais les résultats au questionnaire ne sont pas communiqués aux universités et n'appartiennent qu'au seul candidat

### Des questionnaires à remplir pour finaliser son dossier jusqu'au 3 avril (inclus)

- > **Une attestation à télécharger pour finaliser son dossier** : Une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2018-2019

# RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Nouveauté  
2019

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- > Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et/ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.
- > Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.**

# FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au  
3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **Compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, autre(s) document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations
- > **Confirmer leurs vœux** : au plus tard le 3 avril  
(Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation)

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

## Rôle renforcé du 2<sup>e</sup> conseil de classe de terminale

- une appréciation formulée pour chaque vœu saisi par l'élève
- un avis sur la capacité à réussir de l'élève via une **fiche Avenir**
- La fiche Avenir associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) à **partir du 15 mai**

### Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

# L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au  
10 mai

## Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

---

# PARCOURSUP

---

## - favoriser la mobilité sociale:

> Des **places sont priorisées pour les élèves bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée** dans chaque formation, sélective et non sélective

*En 2018 : + 21% de boursiers admis dans l'enseignement supérieur*

Le CPES: Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures de Clemenceau est réservé aux boursiers

## - favoriser l'accès des bacheliers professionnels et technologiques aux filières courtes :

> un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**

*En 2018 : + 23% de bacheliers professionnels admis en STS*

> un nombre de **places en DUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

*En 2018 : + 19% de bacheliers technologiques admis en IUT*

# PARCOURSUP

## Prendre en compte le profil et le projet de chaque lycéen :

### > Pour l'admission dans les formations sélectives (CPGE, STS, IUT, écoles, IFSI, EFTS...)

- L'admission se fait **sur dossier et, dans certains cas rares, par concours ou entretien.**

### > Pour l'admission dans les formations non sélectives (licences) et la PACES

- un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**, dans la limite des capacités d'accueil

- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles** : les dossiers sont ordonnés par une commission d'examen des vœux, après qu'ils aient été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée

- l'université peut répondre « **oui si** » c-à-d subordonner l'admission au suivi d'un **parcours de formation personnalisé** (remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite

-  Certains parcours de licence ont des capacités très limitées (ex: parcours Europe, Parcours Scientifique Renforcé, Parcours international, etc...)

# ETAPE 3 : du 15 mai au 19 juillet

## PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

---

- Du 17 au 24 juin : pause pendant les épreuves du bac
- 05 juillet : résultats du bac
- Du 25 juin au 14 septembre : phase d'admission complémentaire

# PHASE D'ADMISSION : LES LYCÉENS FONT LEUR CHOIX

- > Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure** : chaque fois qu'un candidat fera son choix, il libèrera des places immédiatement proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.
- > Pour aider les candidats sur liste d'attente à faire leur choix, dès lors que cette information est disponible et exploitable, **leur rang dans la liste d'attente et celui du dernier candidat appelé en 2018 seront affichés** pour chaque formation demandée.
- > **les candidats devront confirmer avant le 19 juillet la formation dans laquelle ils vont s'inscrire.**

Nouveautés  
2019

# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

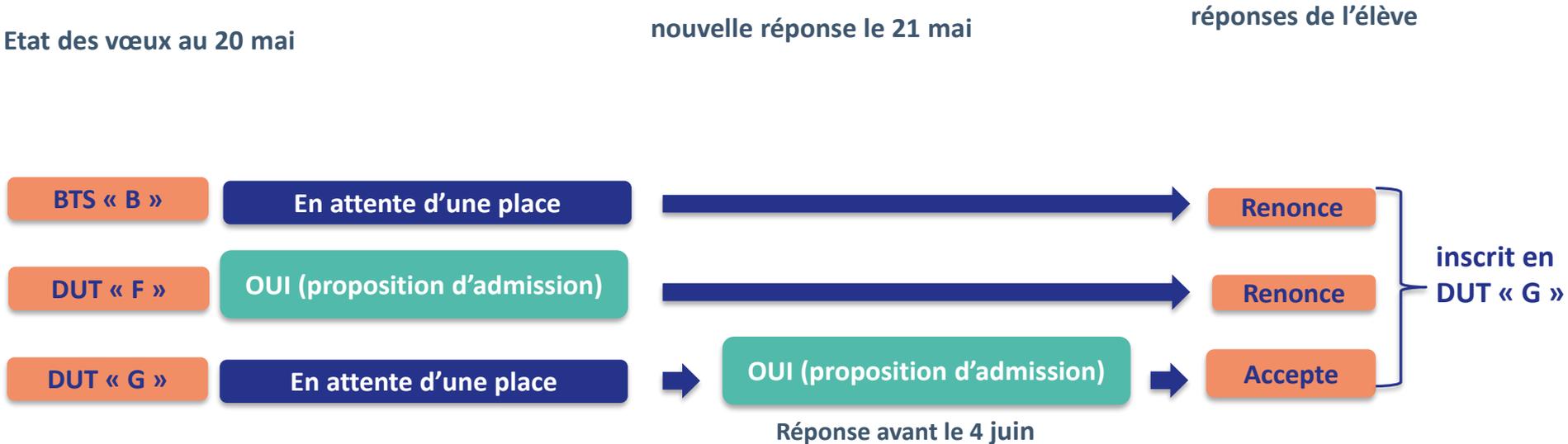
A partir du  
15 mai

- > **Le 15 mai** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé
- > Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, **en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse** indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux
- > **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

# EXEMPLE : le 15 mai



# Exemple : le 20 mai



- accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- renonce donc au DUT « F » précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G »
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

## > Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

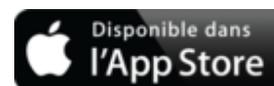
**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

## > L'application Parcoursup:

- Permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure
- **Elle est téléchargeable** sur



et



Disponible le  
1<sup>er</sup> mars  
2019

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

---

> **Les délais à respecter** pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai** : vous avez **5 jours** pour répondre (J+4)
- **À partir du 20 mai** : vous avez **3 jours** pour répondre (J+2)

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

---

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
  - Il peut **maintenir ses autres vœux en attente**, en l'indiquant sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, ils sont supprimés automatiquement
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée
  
- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il doit **faire un choix en acceptant une seule proposition** et renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
  - S'il souhaite **maintenir ses autres vœux en attente**
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

---

## > **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

## > **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

- > dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et **formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.**

# PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté  
2019

## > Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

## > Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

## > Comment ?

Les candidats indiquent le(s) vœux "en attente" qu'ils préfèrent pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

# PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

- **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.
  - ➔ **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**
- **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.
  - ➔ **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix (cf. p. 48).

# PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaître leur situation, connaître l'évolution de leur choix d'orientation et donner la possibilité de solliciter un accompagnement le cas échéant.

- > **Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)**
- > **Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)**

Nouveauté  
2019

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

- > **Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019**

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

---

# INSCRIPTION DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

---

**Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :**

- **Jusqu'au 19 juillet**, s'il a accepté **définitivement** la proposition d'admission **avant** le 15 juillet
- **Jusqu'au 27 août**, s'il a accepté et confirmé la proposition d'admission **après** le 15 juillet

**Les formalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations hors Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

# DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du  
22 janvier

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

 **@Devenir Etudiant** (à partir du 15 janvier)

# LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15  
janvier et le  
15 mai

## > Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

## > Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

---

# POUR AIDER LES ÉLÈVES

---

## Information à Clemenceau sur des filières de l'Université de Nantes :

lundi 21/01 à 12h : Eco-gestion

lundi 28/01 à 12h : Sciences

lundi 28/01 à 12h : LEA, LLCE

## Ateliers d'aide à l'orientation:

«formuler ses motivations et projet dans parcours sup» :

Jeudi 28/02 à 12h et lundi 4/03 à 13h

«toutes les questions avant la fermeture du serveur Parcoursup » :

Lundi 04/03 accueil de 16 à 18h

**Rendez vous personnalisés** avec les Psychologues de l'Education  
(à prendre à la vie scolaire)

---

# INFORMATIONS

---

- > Bac blanc du 4 au 9 février
- > Compréhension orale ( TES et TS ) : février - mars
- > Expression orale ( TES et TS ) : avril – mai
- > Epreuves facultatives : mai
- > Epreuves d'ISN : fin mai
- > Epreuves d'ECE : début juin
- > Epreuves écrites : mi juin

CONTACTS : Alexie Fages  
Françoise Ménard

CIO Nantes  
34 rue du Fresche-Blanc Nantes  
02 40 94 00 12

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

---

**parcoursup.fr**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

---

**etudiant.gouv.fr**

  **@etudiantgouv**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

43